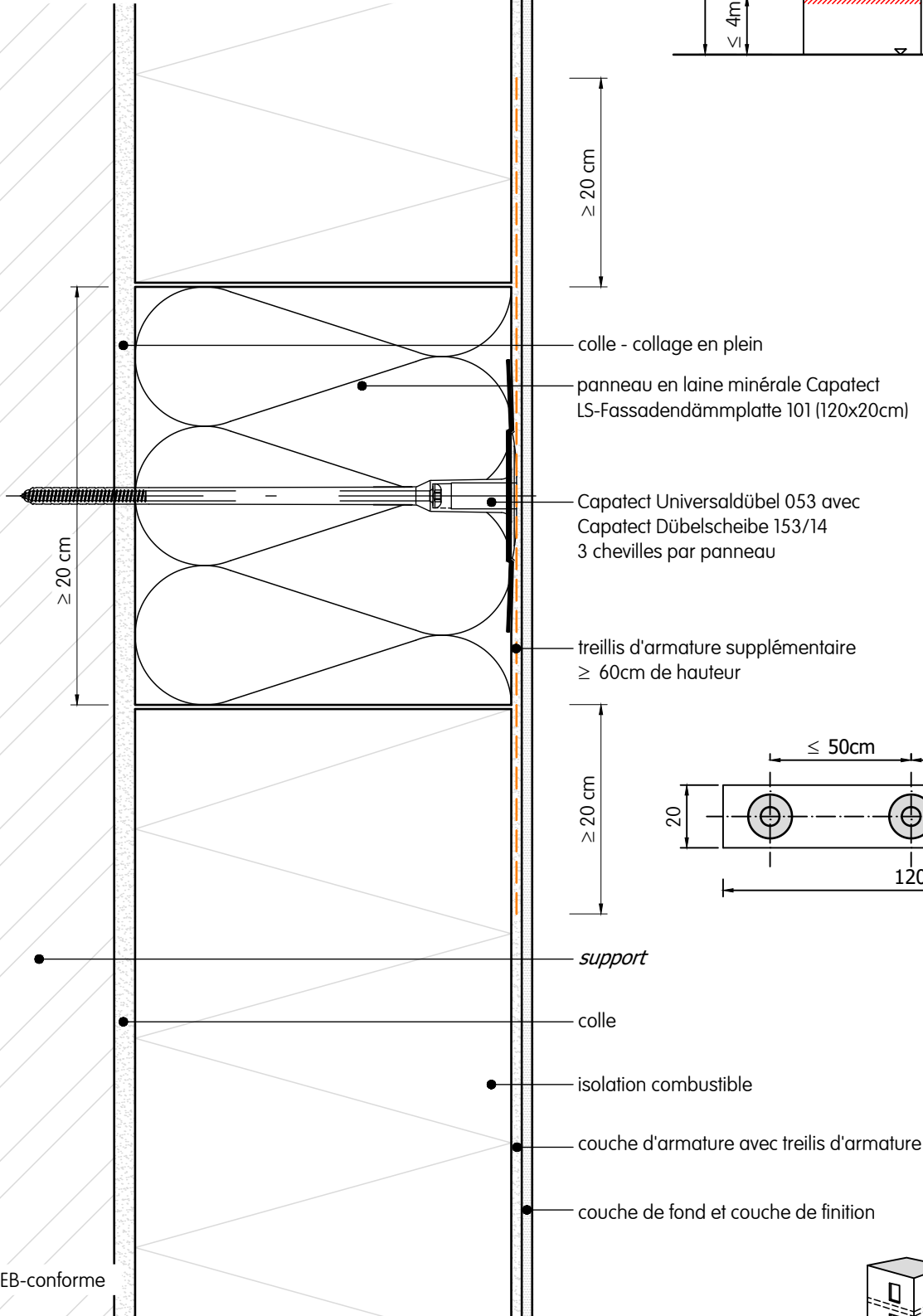
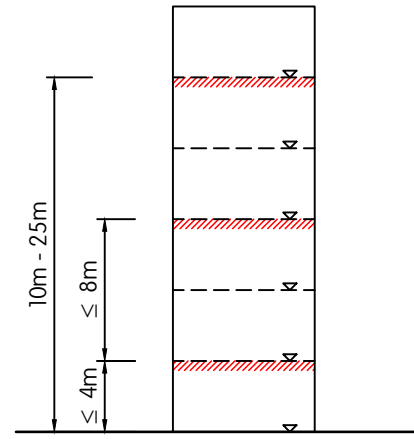


Les éléments indiqués en italiques ne font pas partie du système Capatect.

La première barrière doit être placée au niveau du plancher entre le rez-de-chaussée et le premier étage, la distance ne peut pas dépasser 4m. Si cette distance est plus grande, une barrière doit être placée tous les 4m.

Ensuite une barrière au niveau de la dalle de plancher entre le deuxième et le troisième étage, la distance ne peut pas dépasser 8m.

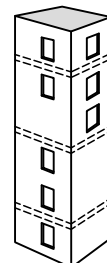
Ensuite tous les deux niveaux de constructions.



Noeud PEB-conforme

Sécurité contre l'incendie | bâtiments moyens | bandeau en laine minérale | coupe verticale

Ce dessin est un détail de principe. En tout cas, l'applicabilité de ce détail doit être contrôlée avant l'exécution par le professionnel / le client / l'architecte dans le projet de construction concerné. Il ne remplace en aucun cas les plans de détail et de montage requis. Toutes les dimensions doivent être contrôlées et déterminées sur place.



Détail J001 fr
03/2022

www.caparol.be